MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE FERMETURE ET DE CONTROLE DES ACCES DES LOCAUX

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Maître de l'Ouvrage

Lycée Janson de Sailly
106 rue de la Pompe, 75016 Paris
Représenté par :
Monsieur le proviseur
P.SORIN
T : 01-55-73-28-00
F : 01-45-53-43-90

SOMMAIRE

1.1 - Dénomination de l'Opération 3
1.2 - Contexte de l'opération 3
1.3 - Objet de la mission 3
1. 4 - Description du contenu des travaux 4
1.5 - Dispositions diverses 4
1.5.1 Visite préalable 4
1.5.2 Calendrier prévisionnel (fourni à titre indicatif) 4
1.5.4 Pénalités 4
1.6 - Sous-traitance 5
1.7 - Représentant(s) du titulaire 5
1.8 - Contrôle technique 5
1.9 – Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS) 5
1.9 - Droits d'utilisation et de reproduction des documents 5
2.0 - Nature des documents à remettre 5
2.1 - Documents consultables dans les locaux de l'établissement 5
2.2 – D.O.E 5
3.0 – GARANTIE 6

1.1 - Dénomination de l'Opération

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE FERMETURE ET DE CONTROLE DES ACCES DES LOCAUX

1.2 - Contexte de l'opération

La Cité Mixte Régionale (CMR) Janson de Sailly, sise à Paris 16ème, comporte une communauté scolaire composée 2 300 lycéens et classes préparatoires et 1483 collégiens sur 2 sites, à la rentrée 2018.

Elle est située sur un terrain d'environ 33 707 $m^{2\ sur}$, cadastré section DV parcelle n° 8, sur le site principal.

Le terrain d'assiette et les bâtiments sont intégralement propriété de l'Etat. L'établissement a été construit par ce dernier au moyen de fonds provenant d'un leg de Monsieur Janson de Sailly, juriste, qui avait souhaité que sa fortune personnelle soit utilisée pour le service public d'enseignement. L'immeuble scolaire est affecté à l'enseignement depuis sa mise en service, en 1880.

Le 1er janvier 1986, l'ensemble immobilier a fait l'objet d'une mise à disposition conjointe à la Région Ile de France et au département de Paris, en application du transfert de compétences pour l'enseignement du second degré au plan national.

Cet ensemble scolaire est un ERP de Type R, classé en 1ère catégorie, avec activités annexes de type L, N et X. Un internat, composé de chambres réparties sur 4 bâtiments et niveaux différents, reçoit 168 internes dépendant du lycée.

La CMR est constitué de corps de bâtiments organisés autour de 4 cours : cour d'honneur, cour du collège, cour Longchamp et cour Herran. Les bâtiments sont élevés de 3 étages sur RDC, côté rue de Longchamp et partiellement rue de la Pompe, de 2 étages sur RDC autour de la cour d'honneur et sur la rue de la Pompe, et d'un étage sur RDC côté avenue Georges Mandel.

Un sous-sol partiel sous le restaurant abrite une sous-station CPCU, des locaux électriques HT et BT ; des galeries techniques distribuent le chauffage et l'électricité de tous les corps de bâtiments.

1.3 - Objet de la mission

Entre 2015 et 2016 les locaux sensibles de l'établissement ont été équipes de cylindres électroniques, les accès extérieurs, les bureaux, le restaurant scolaire, le CDI, les salles informatiques, les salles de chimie, physique et de SVT.

Il s'agit d'équiper les locaux restants de l'établissement du système de gestion et de contrôle des accès déjà choisi et d'adapter notre solution pour l'instant autonome en réseau.

La solution choisi ne nécessite pas des travaux de câblage électrique des portes et utilise le réseau existant de l'établissement.

Toutes les études et vérifications relatives à la conformité des équipements et des portes à traiter vis-à-vis des réglementations en vigueur sont comprises, notamment en ce qui concerne la réglementation sur la sécurité incendie.

A terme, environ 600 personnes auront accès à ces serrures électroniques.

1. 4 - Description du contenu des travaux

Le prestataire devra proposer dans son offre :

- La fourniture et la pose des cylindres électroniques ou des béquilles électroniques sur les portes de technologie SIMONS VOSS ou équivalent. La liste des besoins précis est jointe.
- Les travaux nécessaires pour l'équipement de certaines portes, changement de serrure de qualité.
- Une quantité de clés sécurisées, badges ou transpondeurs, soit 300.
- Le logiciel d'exploitation avec une version multiutilisateur et centralisée :

Logiciel version business avec un serveur de bases de données, un module de gestion des passerelles et un module de gestion des tâches réseau et des alertes.

- La mise en place de 5 passerelles pour réseau virtuel : entrée du 106 rue de la Pompe, entrée du 24 rue Descamps, entrée de la salle des professeurs et 2 autres à déterminer.
- La programmation du logiciel et l'installation.
- La formation des utilisateurs.

Le prestataire devra présenter son offre sous forme de devis détaillé.

Le candidat fournira 2 devis séparés.

1er devis : devis de base comportant tous les éléments nécessaires pour le fonctionnement de l'installation et l'installation des cylindres.

2ème devis : OPTION comportant les salles du rez de chaussé du lycée, tableau page 5.

Les offres incomplètes et les offres non présentées sous la forme demandée, ne seront pas examinées.

1.5 - Dispositions diverses

1.5.1 Visite préalable

Le titulaire pourra effectuer une visite.

Celle-ci est **recommandée** mais non obligatoire. Cette visite s'effectuera **sur rendez-vous uniquement**, pris préalablement avec le lycée.

1.5.2 Calendrier prévisionnel (fourni à titre indicatif)

Période de travaux (compris nettoyage soigné en fin de chantier, repli des installations et du cantonnement) : du mardi 23 avril au vendredi 3 mai 2019.

La réception des TRAVAUX est prévue – au plus tard – le lundi 6 mai 2019.

Le calendrier définitif sera établi pendant la période de préparation et signé par le titulaire, qui s'engagera sans réserve, à respecter les délais.

1.5.4 Pénalités

Voir CCAP

1.6 - Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

1.7 - Représentant(s) du titulaire

Le titulaire est tenu d'assister - ou de se faire représenter

Le représentant du titulaire devra être suffisamment compétent, responsable et capable de prendre les décisions au nom de l'entreprise qu'il représente.

Les éventuels changements d'interlocuteur feront l'objet, au préalable, d'une information écrite au Maître de l'Ouvrage.

1.8 - Contrôle technique

Sans objet

1.9 – Coordination Sécurité Protection Santé (CSPS)

Sans objet

1.9 - Droits d'utilisation et de reproduction des documents

Le Maître de l'Ouvrage se réserve tout droit d'utilisation et de reproduction des documents remis dans le cadre de l'opération objet de la présente consultation.

2.0 - Nature des documents à remettre

- Organigramme.
- Plans.

2.1 - Documents consultables dans les locaux de l'établissement

- Plans de l'établissement.

2.2 – D.O.E

Le titulaire remettra au Maître de l'Ouvrage, au plus tard le jour de la réception des travaux, un Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE), en un **exemplaire papier plus un exemplaire informatique sur CD-ROM**.

Ce DOE comprendra – au minimum - l'ensemble des fiches techniques des produits utilisés, leurs Avis techniques et certifications, leurs PV de classement au feu, les coordonnées complètes des fournisseurs, les notices d'entretien des éléments posés, les certificats de garantie.

3.0 – GARANTIE

La garantie des pièces, de la main d'œuvre et le déplacement est d'une année.